

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_60_18-DE

2023/60-18 - OBJET : PROJET SMR D'AIR LIQUIDE HYDROGENE A GRANDPUITS / AVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-06/DCSE/BPE/IC du 2 mars 2023 portant ouverture et organisation de l'enquête publique environnementale unique consacrée aux demandes présentées par la société « Air Liquide Hydrogène » (« ALH2-SMR ») afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de production d'hydrogène intégrée à la plateforme industrielle BIOJET et le permis de construire du bâtiment correspondant sur la plateforme industrielle de Grandpuits,

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes de la Brie Nangissienne est appelé à formuler son avis sur cette demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête publique,

Considérant que seuls les avis exprimés dès le début de la phase d'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 30 mai 2023, pourront être pris en considération,

Après en avoir délibéré, à,

- 39 voix pour,
- 5 abstentions (Christian CIBIER, Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Mohammed KHERBACH et Christophe MARTINET),

ARTICLE UNIQUE :

Emet un avis favorable au dossier d'enquête publique environnementale présenté par la société Air Liquide Hydrogène pour l'exploitation d'une unité de production d'hydrogène sur la plateforme industrielle de Grandpuits, RN19 à Grandpuits-Bailly-Carrois (77720).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_60_18-DE